



Montant de la Pension alimentaire à verser

Par **hirschmann thierry**, le **03/10/2016** à **14:50**

bonjour,

j'ai 3 enfants (8/12/14), un jugement pour la pension alimentaire m'ordonne de verser 120€/enfants par mois, soit 360€ / mois. Je l'ai en garde réduite.

je gagne 1450€ / mois mais j'ai 1000€ de charges fixes (loyer, credit voiture, impôts, assurance, eau, elec, tel).

si j'ajoute les 360€, cela fera un total de 1360€ , il ne me reste rien pour vivre (courses alimentaire en l'occurrence).

est-ce normal, puis-je faire appel pour revoir complètement ce montant ?

merci de votre retour rapide